



Ouverture du centre de vaccination mutualisé de Sadirac Informations complémentaires importantes

A la suite de notre annonce sur l'ouverture du centre de vaccination de Sadirac le 16 avril, nous vous apportons les précisions suivantes :

La préfecture et l'agence régionale de santé de Gironde nous ont informés postérieurement à notre annonce qu'en raison de difficultés d'approvisionnement en vaccins dans le département, votre centre de vaccination ne pourra pas fonctionner au plein de ses capacités dès le 16 avril, jour de son ouverture.

En conséquence, l'ouverture du centre sera, dans un premier temps, **limitée à trois jours par semaine, soit, les mardi, mercredi et jeudi de 9h à 17h45.**

Nous ne manquerons pas de vous informer dès que l'approvisionnement en vaccins nous permettra d'envisager un fonctionnement six jours sur sept comme annoncé initialement.

Nous vous rappelons les informations pratiques suivantes :

- le centre fonctionne uniquement sur rendez vous, à prendre sur l'application Doctolib. Pour y accéder, vous devez créer un compte, puis vous rendre sur l'intitulé *centre de vaccination covid-19 de l'Entre Deux mers*, puis choisir un créneau de réservation.

Pour les personnes isolées ou rencontrant des difficultés de mobilité, le centre communal d'action sociale (CCAS) ou le secrétariat de mairie de votre commune peut vous apporter aide et assistance pour la réservation d'un créneau.

- Renseignements pratiques :

- Accès au centre : salle Cabralès 8 route de Saint Caprais Sadirac (parking public)
- contact : vaccination@cc-creonnais.fr
- horaires : mardi au jeudi de 9h à 13h30 et de 14h à 17h45
- vous munir de votre carte d'identité, de votre carte vitale, de votre stylo, et le cas échéant d'un certificat médical si votre médecin vous en a délivré un (non obligatoire).
- Pour votre protection et celle des personnels du centre, le port du masque est obligatoire ainsi que le respect des gestes barrière.

Attention: conformément aux instructions des autorités sanitaires, seules les personnes appartenant aux catégories éligibles à la vaccination peuvent prendre rendez-vous. Le tableau ci-dessous peut vous renseigner sur votre éligibilité à la vaccination. Ces informations étant évolutives, nous vous invitons à vous renseigner régulièrement en consultant le site du ministère de la santé :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/article/la-strategie-vaccinale-et-la-liste-des-publics-prioritaires>

(à partir de 18 ans)

 Mon âge	 Ma situation	 AstraZeneca ou Janssen**	 Pfizer-BioNTech ou Moderna
0 à 17 ans	<i>Je ne suis pas concerné</i>		
18 à 49 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →		 En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
50 à 54 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →		 En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →		 En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
55 à 59 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	 Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →	 Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →	 Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	 En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
Plus de 60 ans	Je suis en établissement pour personnes âgées →	 Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou au sein de mon établissement ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	 Au sein de mon établissement
	Je vis à domicile (ou dans une autre structure) →	 Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	 En centre de vaccination***

N.B. :

- Les femmes enceintes à partir du 2^{ème} trimestre de grossesse peuvent se faire vacciner en centre de vaccination.
- Les personnes en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM) sont éligibles à la vaccination quel que soit leur âge. Les personnes de moins de 55 ans doivent être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna ; celles de plus de 55 ans peuvent être vaccinées avec les quatre vaccins disponibles.
- Les résidents de 60 ans et plus dans les foyers de travailleurs migrants peuvent se faire vacciner au sein de leur foyer.

** Le vaccin Janssen sera disponible en ville (médecins, pharmaciens et infirmiers) à partir du 22 avril 2021.

*** Ouverture à la vaccination pour les personnes de plus de 60 ans à partir du 16 avril 2021.

